

DEES- UCA2 – Spécial traité constitutionnel

1) Le traité établissant une constitution pour l'Europe a été signé le:

- 1- 30 octobre 2005
- 2- 29 octobre 2005
- 3- 14 décembre 2004
- 4- 29 octobre 2004

2) Sur proposition de la commission, le Conseil des Ministres décide sur la base de:

- 1- 30% de ces membres
- 2- 40 %
- 3- 55% avec 30 d'entre eux minimum
- 4- 55% avec 15 d'entre eux minimum

3) Il s'agit d'une:

- 1- unanimité
- 2- proportionnelle
- 3- majorité qualifiée
- 4- désignation

4) Sauf pour :

- 1- les dispositions relative à la pêche
- 2- à l'industrie
- 3- à l'armement
- 4- à la fisclité et culture

5) Le Conseil Européen sera présidé par une personnalité , choisie par les Etats membres, pour un mandat de :

- 1- de deux ans et demi
- 2- de trois ans
- 3- de quatre ans
- 4- de quatre ans et demi

6) Le Ministre européen des affaires étrangères sera en même temps:

- 1- Vice- président de la commission, chargé des affaires étrangères
- 2- Secrétaire général du CE
- 3- Président de la BCE
- 4- Autre

7) un commissaire par état membre jusqu'en:

- 1- 2010
- 2- 2011
- 3- 2012
- 4- 2014

8) Le traité établissant une Constitution pour l'Europe:

- 1- Elargit les traités de base existants
- 2- Remplace les traités de base.
- 3- Tous les traités
- 4- Tous sauf Euratom

9) Une devise européenne sera introduite:

- 1- Ensemble, Uni
- 2- Unie dans la diversité
- 3- Ensemble dans la diversité
- 4- Une pour Tous

10) La consultation préliminaire des parlements nationaux vise à :

- 1- Renforcer le principe de solidarité
- 2- Contrôler le principe de subsidiarité
- 3- Contrôler les directives de la BCE
- 4- Autre

- 1) 1
- 2) 4
- 3) 3
- 4) 4
- 5) 1
- 6) 1
- 7) 4
- 8) 4
- 9) 2
- 10) 2